

Discussion de boîte à outils – Blagues en milieu de travail

Nous aimons tous une bonne blague, et les plaisanteries en milieu de travail sont idéales pour établir des relations avec nos collègues et nos partenaires commerciaux. Un environnement détendu augmente le moral, et oui, il y a beaucoup de blagues qui sont tout à fait appropriées au lieu de travail. Cependant, quelque chose qu'une personne trouve humoristique peut humilier ou harceler les autres.

Qu'est-ce qui constitue une bonne blague? Nous devons toujours nous assurer que nos interactions sont professionnelles, mais amusantes et amicales, que l'humour peut apporter le potentiel d'un mauvais jugement et d'une mauvaise interprétation. La règle de base est que toute blague, remarque ou plaisanterie qui pourrait être offensante pour un autre associé doit être évitée. Nous devons reconnaître que nos collègues peuvent avoir des points de vue, des sentiments et des niveaux de sensibilité différents sur certaines questions et que les plaisanteries ne sont pas une excuse pour faire des commentaires inappropriés. Peu importe si vous ne vouliez pas qu'une blague soit offensante : il s'agit de savoir si une autre personne l'a raisonnablement trouvée offensante.

Voici quelques règles de bon sens que nous pouvons tous appliquer lorsque nous rions au travail :

- Évitez les blagues liées aux caractéristiques protégées par les politiques de RPM, notamment l'âge, le handicap, la race, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle. Il s'agit souvent de sujets personnels et émotifs, et ils sont spécifiquement protégés par les lois sur la discrimination et le harcèlement et notre politique.
- Comprenez que certaines blagues peuvent offenser les gens, même s'ils ne font pas eux-mêmes l'objet de la blague ou s'ils n'ont pas les caractéristiques qu'on leur fait.
- N'oubliez pas qu'une blague ponctuelle peut constituer du harcèlement.
- Lisez la pièce, est-ce que tout le monde se joint à nous et s'amuse? Ou quelqu'un se retire-t-il, reste-t-il silencieux ou semble-t-il contrarié? Tout le monde a l'occasion d'appeler les autres de manière respectueuse si leurs blagues vont trop loin.
- Pensez au contexte : avez-vous déjà une bonne relation avec cette personne? Faites-vous des blagues en tête-à-tête ou est-ce devant un groupe de personnes?
- Songez à ce qu'une blague serait si elle vous était répétée si une plainte était déposée. Seriez-vous mal à l'aise d'essayer de la justifier?
- Faites attention aux communications écrites, aux messages texte, etc. Le ton peut être perdu et facilement mal interprété. Prenez toujours du recul avant de cliquer sur Envoyer.
- N'utilisez pas d'emojis de clin d'œil au travail, ils peuvent être mal interprétés comme inappropriés.

En suivant ces pratiques exemplaires, il est tout à fait possible de rire et de plaisanter au travail sans se harceler mutuellement. Si vous êtes témoin ou victime de discrimination, de harcèlement ou de plaisanteries inappropriées sur le lieu de travail, veuillez le signaler immédiatement à un superviseur, aux ressources humaines, au service juridique et de la conformité ou appeler la ligne d'assistance de RPM.